



DEC192396DR17

Décision portant nomination de M. Erwann VINCE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6197 intitulée Laboratoire de Microbiologie des Environnements Extrêmes

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement du Laboratoire de Microbiologie des Environnements Extrêmes dont le directeur est M. Mohamed JEBBAR;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 28/06/2019 ;

Considérant que M. Erwann Vince a suivi la formation initiale d'assistant de prévention en février 2009 organisée par la délégation Alpes du CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Erwann Vince, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6197 intitulée Laboratoire de Microbiologie des Environnements extrêmes à compter du 01/07/2019.

M. Erwann Vince exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Erwann Vince est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le **6/11/19**

Le Directeur de l'unité
Professeur **Mohamed Jebbar**
Directeur de l'UMR6197 LM2E
Mohamed Jebbar

Visa du directeur de l'IFREMER
Patrick VINCENT
Directeur Général Délégué
François Houllier

Visa du Président de l'Université de
Bretagne Occidentale

Mathieu Gallou



Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

pour le Délégué Régional empêché
et par délégation
Anne FAGON
Adjointe au Délégué Régional
Gabrielle Inguscio

